

**SUPPLEMENT A LA NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE DE PRÊTS STANDARDISES
SUBORDONNES AVEC FACULTE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE OFFERTS PAR LES FILLES CUISINENT SRL
POUR UN MONTANT TOTAL DE 300.000EUR**

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR
L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.**

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON
INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE
GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT**

Le 18 novembre 2021

Introduction

Le présent document a été établi par LES FILLES CUISINENT SRL.

Le présent document est un supplément à la Note d'information du 21 octobre 2021 relative à l'offre publique de prêts standardisés subordonnés avec faculté de remboursement anticipé (la « **Note d'information** ») et doit être lu conjointement avec la Note d'information.

Contexte et objet du présent document

Le 21 octobre 2021, LES FILLES CUISINENT SRL a publié une Note d'information en tant que société émettrice d'une offre de prêts standardisés subordonnés avec faculté de remboursement anticipé pour un montant total de 300.000 EUR.

Ce supplément a pour objet d'informer les investisseurs que :

- La date de clôture de l'offre est postposée au 15 décembre 2021 ;
- Le seuil de réussite¹ de l'offre est désormais fixé à 0 EUR.
- Le montant maximal² de l'offre est désormais fixé à 100.000 EUR.
- Les sources de financement de l'investissement sont désormais :
 - Crowdfunding Ecco Nova : 100.000 EUR ;
 - Augmentation de capital via les actionnaires historiques de LES FILLES CUISINENT SRL : 200.000 EUR.

Si la totalité des fonds n'était pas levée mais que le seuil de réussite de 0 EUR était bien atteint à la date de clôture de l'offre (15/12/2021), LES FILLES CUISINENT SRL complèteront ce financement via l'augmentation de capital de 400.000 EUR effectuée en Novembre 2021.

Cette modification n'a pas de conséquence sur les principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts décrits dans la Note d'information.

Droit de révocation

¹ Dans la Note d'Information du 21 octobre 2021, le seuil de réussite était fixé à 150.000 EUR.

² Dans la Note d'Information du 21 octobre 2021, le montant maximal de l'offre était fixé à 300.000 EUR.

Conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, les investisseurs qui ont investi avant la publication de ce Supplément ont le droit de révoquer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication de ce supplément, soit au plus tard le 23 novembre 2021.

L'investisseur qui souhaite exercer son droit de révocation doit en informer LES FILLES CUISINENT SRL par email avant l'expiration du délai à l'adresse compta@lesfillescuisinent.be. Le montant payé sera remboursé sans intérêts dans les 10 jours ouvrables suivant la réception par LES FILLES CUISINENT SRL du courrier électronique de l'investisseur et sera effectué sur le compte renseigné au moment du paiement par l'investisseur dans son compte utilisateur sur la plateforme Ecco Nova.